

COULONGÉ

août 2022

n° 63

mon village



Une rentrée pleine d'activités

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

C'est le temps des vacances, néanmoins l'activité est toujours soutenue pour l'équipe municipale, employés et élus confondus.

Cette année encore, il faut s'adapter à une météo capricieuse. Les fortes chaleurs ont été particulièrement difficiles à supporter pour de nombreux Coulongeoises et Coulongeois, en particulier pour les personnes les plus âgées ou malades. Aussi je remercie les membres du C.C.A.S. ou les élus qui ont pris contact avec les personnes isolées.



La vie locale a repris après la période COVID mais restons vigilants, le virus n'a pas disparu.

Merci aux associations qui ont animé Coulongé ces derniers temps : la kermesse de l'école, la poule au pot du 13 juillet servie à 150 convives avant le feu d'artifice et dans quelques jours Coulongé recevra FESTILOIR pour une nouvelle représentation (la dernière venue du spectacle sur Coulongé date de plus de 10 ans)

À la rentrée des travaux vont commencer avec l'ouverture du chantier de la voie douce (entre la rue du Louvre et le parking de l'église) et le réaménagement du parking de l'église.

Quant aux travaux du hangar du comité des fêtes, on peut d'ors et déjà admirer la mise en valeur du bâtiment.

J'espère que vous avez toujours autant de plaisir à vivre à Coulongé. Les résultats aux dernières élections (tous suffrages confondus) me laissent un peu dubitatif. Les grands maux nationaux ne seront pas réglés par le vote des Coulongeois et un soutien local pour et par des personnes qui œuvrent au bien de tous, avec leurs moyens, sera plus efficace pour notre avenir. J'aimerais en discuter avec vous soit en particulier soit au cours d'une réunion publique. N'hésitez pas à me contacter.

Bonnes vacances à tous, l'équipe municipale veille sur vous et sur Coulongé.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Les infos de la Mairie | 3 |
| Taxe ordures ménagères..... | 5 |
| Transports scolaires Aléop | 6 |
| Extraits des comptes-rendus des conseils municipaux | 8 |
| La M.J.C. | 16 |
| Formation aux gestes qui sauvent..... | 19 |
| École | 20 |
| La vie des associations | 22 |
| Bibliothèque | 28 |
| Concours de fleurissement | 30 |
| Informations pratiques | 32 |

Yvon LE BOUFFANT

LES INFOS DE LA MAIRIE...

État civil



Naissances :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| GALBRUN Gabin, Gabriel, Gilbert | 29/01/2022 |
| MOREL Ambre, Axelle | 28/03/2022 |
| GAUDIN Lise, Ambre | 14/07/2022. |

La municipalité a le plaisir de vous annoncer une **reprise des mariages et baptêmes.** Plusieurs cérémonies sont programmées dans les mois à venir.

Décès :

16/01/2022 : Monsieur SEVAULT Régis, Adrien
17/02/2022 : Madame DROUARD Danièle, Irène, Michèle épouse FORRIEN
25/03/2022 : Monsieur MILON Jean-Paul, Albert



L'inauguration du square Patrick Coupelle



Le 14 juillet 2022, la municipalité de Coulongé a proposé une réunion particulière aux abords de l'église afin d'honorer la mémoire d'un Coulongeois. En effet, qui n'a pas connu Patrick COUPELLE qui a été tour à tour président du club de foot, arbitre, président de la fanfare de Coulongé, président du comité des fêtes et surtout qui s'est engagé sur de nombreux mandats au sein du conseil municipal.

Ainsi, le conseil municipal a souhaité dédier un espace à celui qui a animé tant de concours de boules.

*< Nous avons choisi de donner à cette esplanade le nom de **Square Patrick COUPELLE**. Nous honorons bien sûr Patrick mais nous voulions que cette reconnaissance s'étende à l'ensemble de la famille COUPELLE.*

Que ferait le comité des fêtes sans Gilberte et son équipe ? Hier au soir, elles ont régalé environ 150 personnes avec leurs poules au pot.

Notre souhait est que chacun ait une pensée pour Patrick à chaque fois qu'il ou elle viendra fouler le sol du square lors des différentes manifestations et notamment le fameux concours de boules du 14 juillet>

LES INFOS DE LA MAIRIE...

PRIORITÉ À DROITE

La circulation routière à Coulongé ne doit pas déroger aux règles du code de la route. À plusieurs endroits de la commune, la règle de la priorité à droite s'impose ainsi que la limitation de vitesse en agglomération.

Il conviendrait de bien respecter ces règles pour le bien être de chacun. J'invite les automobilistes ainsi que les jeunes en deux roues motorisées ou non, à redoubler de vigilance notamment au niveau du monument aux morts et au carrefour de la rue du Louvre et de la Mairie. Ne négligez pas votre sécurité sur la route.

ÉPIDÉMIE INFLUENZA AVIAIRE

Plusieurs départements de la région Pays de Loire connaissent actuellement une diffusion rapide et sans précédent du virus de l'influenza aviaire.

Face à la gravité de l'épidémie dans notre région, de nouvelles mesures de protection ont été mises en place par l'État.

L'enjeu pour la Sarthe est de protéger la filière avicole des contaminations pouvant être introduites par les oiseaux sauvages.

Des mesures réglementaires de biosécurité s'imposent à tous. Concernant les particuliers détenteurs de basse-cour, l'élévation du risque a imposé la claustration ou mise sous filets des oiseaux des élevages non commerciaux pour éviter leur contamination par les oiseaux sauvages. Toutes mortalités suspectes est à signaler à un vétérinaire.

Je vous remercie de faire le nécessaire afin de respecter les professionnels du secteur. Le non respect de ces mesures sanitaires est susceptible d'entraîner des poursuites.

C.C.A.S.

Le CCAS de Coulongé a offert un repas aux personnes de plus de 70 ans habitant la commune. Ce repas s'est déroulé le 13 avril 2022 à midi dans la salle de restaurant du café de la mairie. Après deux années d'interruption à cause de la Covid, 45 personnes ont eu le plaisir de se retrouver pour partager ce moment de convivialité.



Le service du repas était assuré par Michel et Aurélie aidés de Marion une jeune Coulongeoise.

Après s'être restaurées, de nombreuses personnes ont entamé des valse et autres danses proposées par un DJ Ludois.

CALCUL DE LA TAXE ORDURE MÉNAGÈRE



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

En 2022, facturation du service déchets via la TEOM

Lors du comité syndical du 29 juin 2021, les délégués, après avoir longuement étudié toutes les possibilités qui s'offraient au Syndicat, ont voté le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en remplacement de la redevance à compter de 2022.

Cette décision a été expliquée dans le numéro de décembre du journal Objectif Environnement du Syndicat du Val de Loir.

Concrètement, les usagers ne recevront plus de facture de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La facturation des déchets apparaîtra dorénavant sur la taxe foncière reçue par les propriétaires à l'automne (colonne taxe ordures ménagères).

Comment avoir une estimation du montant de la TEOM ?

- 1- Munissez-vous du verso de votre avis de taxe foncière 2021.
- 2- Appliquez un taux de TEOM de 12,88% sur la valeur locative du bien.

Illustration avec un exemple :

Cas d'un propriétaire d'un bien situé sur une commune de la Communauté de communes Sud Sarthe.

| DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS | | | | | | | |
|----------------------------------|-------------------|---------|----------------------|-------------------|-----------------|------------------------|-----------------------|
| Taxes foncières 2022 | | Commune | Syndicat de communes | Inter communalité | Taxes spéciales | Taxe ordures ménagères | Total des cotisations |
| bâties | Taux 2021 | 43,30 % | % | 4,00 % | % | % | |
| | Taux 2022 | 43,30 % | % | 4,00 % | % | 12,88 % | |
| | Adresse | | | | | x | |
| | Base | 1826 | | 1826 | | 1826 | |
| | Cotisation | 791 | | 73 | | = 235 | 864 |
| | Cotisation lissée | | | | | | |

$$\text{montant de la TEOM} = 1826 \text{ (valeur locative)} \times 12,88 \% \text{ (taux)} = 235 \text{ €}$$

Cela reste une estimation du montant de la TEOM 2022 puisque basé sur l'avis de taxe foncière 2021.

Le numéro de mai de l'Objectif Environnement du Syndicat (distribué fin mai) est consacré à cette évolution de facturation. N'hésitez pas à le consulter.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Syndicat du Val de Loir au 02 43 94 86 50 ou au 06 40 30 58 98 ou par mail via contact@syndicatvaldeloir.

TRANSPORTS SCOLAIRES : ALÉOP



Le département se charge de transporter nos enfants dans leurs établissements scolaires. À nous de leur rappeler les règles à suivre. La municipalité a dû intervenir plusieurs fois cette année pour faire respecter ces règles, notamment **le port du gilet vert**, indispensable et obligatoire, depuis la sortie du domicile jusqu'à l'arrivée au collège. Qu'il fasse nuit ou qu'il fasse jour, cet équipement est indispensable à la **sécurité de nos enfants**.

LES 3 RÉFLEXES DE SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES



Parce que la sécurité est l'affaire de tous, apprenez à votre enfant à adopter les bons réflexes aux abords et dans les cars Aléop lors de leurs déplacements scolaires !




RÉFLEXE N° 1 : LE GILET

POURQUOI PORTER UN GILET PENDANT LES TRAJETS SCOLAIRES ?

Le port du gilet fluorescent est un réflexe qui sauve des vies.

La couleur verte fluorescente signale les élèves en plein jour. La nuit, ce rôle est assuré par les bandes rétro réfléchissantes du gilet.

 Dans le noir, le port du gilet permet à une personne d'être **visible à 160 mètres** contre moins de 30 mètres lorsqu'elle n'en porte pas.

> Vis-à-vis des automobilistes, le gilet renforce la visibilité des élèves lorsqu'ils rejoignent leur point d'arrêt ou leur domicile.

> Vis-à-vis des conducteurs et des conductrices de cars, il permet de repérer les élèves à leur point d'arrêt.

DES RÈGLES POUR LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS



RÉFLEXE N° 2 : LA CEINTURE

POURQUOI BIEN S'ATTACHER PENDANT LE TRAJET EN CAR ?

Boucler sa ceinture de sécurité est un réflexe qui sauve des vies.

Les passagers peuvent se blesser et blesser les autres lors d'un freinage brusque ou lors d'une collision. Le défaut de port de la ceinture demeure d'ailleurs l'un des principaux facteurs de mortalité sur la route.

L'obligation du port de la ceinture s'applique donc à tous les passagers d'un autocar, dès l'installation et ce jusqu'à l'arrêt complet du véhicule à sa destination.



RÉFLEXE N° 3 : LA VIGILANCE

POURQUOI ÊTRE VIGILANT AUX ABORDS DES CARS STATIONNÉS ?

Rester vigilant aux abords des cars est un réflexe qui sauve des vies.



Pour éviter toute situation dangereuse, les élèves sont invités à respecter des règles lors de l'attente, de la montée et la descente du car.

Être calme sur le trottoir à l'approche du véhicule, monter et descendre sans chahut. Ne jamais traverser devant ou derrière un car et attendre que le car se soit éloigné pour traverser.

TOUS ENSEMBLE, ASSURONS LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES ALÉOP !



Procès verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CONVENTION DE LA SATESE (2022-2024)

Le décret n°2007-1686 du 26 novembre 2007 qui régit l'intervention des départements, précise que les communes éligibles à l'assistance technique dans le domaine de l'eau (assainissement) sont les communes rurales dont le potentiel fiscal est inférieur à 1,3 le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5000 habitants.

Le Conseil départemental propose à la commune de bénéficier à nouveau de l'assistance du Satese pour une durée de trois ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024. À cette fin, une convention doit être signée entre le département de la Sarthe et la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre - via le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) - de la mission d'assistance technique en assainissement collectif que le Conseil départemental propose d'apporter aux collectivités éligibles au sens de l'article R3232-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), telle que prévues à l'article R3232-1-1 du CGCT. La durée de la convention est fixée à 3 ans.

La participation financière de la collectivité est déterminée par délibération du Conseil départemental en fonction du coût réel du Satese.

Le coût facturé aux communes est fixé à 0,41 euros par habitant sur la base de la population Insee totale de la commune issue du fichier DGF de l'année N-1.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention d'assistance technique pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve les termes de ladite convention,
Autorise Monsieur le Maire à la signer.

ACHAT OU LOCATION D'UN DÉFIBRILATEUR POUR LE STADE

Monsieur le Maire informe qu'il a été demandé à plusieurs reprises qu'un défibrillateur soit installé au stade.

Monsieur POUSSIER, adjoint au Maire propose que l'on fasse appel au même installateur qu'à l'école.

Il a reçu une proposition de location à 204€ H.T. par trimestre pour un défibrillateur qui sera à l'intérieur de la structure pour pouvoir être assuré sans avenant à notre assurance.

La maintenance et les révisions seront à la charge de la société So' vie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé la proposition.

Il autorise Monsieur le Maire et Monsieur POUSSIER à signer l'ensemble des documents afférents au dossier.

CONVENTION D'ADHÉSION À UNE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ÉCOLES DE L'ACADÉMIE DE NANTES

Monsieur le Maire informe que l'école bénéficie de l'ENT hors groupement de commande et qu'elle paie par an trois fois plus cher que ceux qui ont participé au groupement de commande.

Il propose donc de profiter du nouveau groupement de commande.

Dernier délai de dépôt mercredi 02 février 2022.

CONTRÔLE OBLIGATOIRE DE L'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de commune Sud Sarthe gère à travers le service du SPANC les assainissements Non Collectifs. Ces derniers ont instauré un contrôle obligatoire en cas de vente.

Monsieur le Maire trouve plus équitable et surtout plus protecteur que le contrôle de l'assainissement collectif soit également obligatoire en cas de vente.

Monsieur le Maire propose de rendre obligatoire les contrôles d'assainissement collectif (et non collectif si la compétence devait revenir à la commune) en cas de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé la proposition.

ENTRETIEN DES BORNES INCENDIES

Monsieur le Maire informe que les bornes incendies sont en mauvais état. Nous recherchons une éventuelle convention.

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2022

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions communales pour l'année 2022. Il rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, par délibération en date du 15 novembre 2021, a accordé une subvention de 2480,00 euros à la coopérative scolaire de l'école publique communale de Coulongé. Celle-ci figurera dans le tableau récapitulatif des subventions communales de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Décide d'accorder les subventions communales suivantes dont le total s'élève à la somme de 7000,00 euros.

| Associations | Montant des demandes | Montants votés |
|--|----------------------|----------------|
| M.J.C Coulongé | 300,00 | 300,00 |
| Amicale des Parents d'Elèves de Coulongé | 500,00 | 250,00 |
| Football Club Coulongeois | 500,00 | 500,00 |
| Comité des fêtes de Coulongé | 450,00 | 450,00 |
| Mon Panier Local | 300,00 | 300,00 |
| DSB Val de Loir – Don du Sang | 50,00 | 50,00 |
| UNC - AFN – Anciens combattants de Coulongé | 155,00 | 155,00 |
| Aînés ruraux | 400,00 | 400,00 |
| L'arche de Margot | 150,00 | 50,00 |
| Société de chasse La Garenne | 150,00 | 100,00 |
| Souvenir français - Vaas | 50,00 | 50,00 |
| CFA Coiffure de la Sarthe | 1 élève | 50,00 |
| CFA de la Chambre de Commerce et de l'industrie du Mans et de la Sarthe | 2 élèves | 100,00 |
| Coopérative scolaire de Coulongé | 200,00 | 200,00 |
| Lycée Racan | 1 élève =>160,00 | 50,00 |
| Les Projets Intercommunaux - Vaas | 20,00 | 20,00 |
| Croix rouge – unité locale Le Lude | 50,00 | 50,00 |
| AMFTELETHON Sarthe | | 50,00 |
| TOTAL | | 3 125,00 |
| Coopérative scolaire de Coulongé voté le 15.11.2021 – versé en février 2022 | 2480,00 | 2 480,00 |
| Grand total | | 5 605,00 |

DEMANDE DE PARTICIPATION À LA COMMUNE DE SARCÉ POUR LES ÉLÈVES SARCÉENS SCOLARISÉS À L'ÉCOLE DE COULONGÉ

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter une participation d'un montant de quatre-vingts euros à la commune de Sarcé par élève sarcéen scolarisé à l'école publique communale relative aux dépenses de fonctionnement de ladite école pour l'année scolaire 2021-2022.

Trois enfants sarcéens fréquentent l'école publique communale :

| | |
|--------------------------------------|---------------------|
| DESNOS Léana | « La Chesnaie » |
| MORELLE Lorina | « La Maison Neuve » |
| POHLHAMMER-CASTILLO BORNIA MBUC Yuma | « Les Filières » |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent, DÉCIDE de demander à la commune de Sarcé une participation financière d'un montant de quatre-vingts euros par élève soit un montant total de deux cent quarante euros pour l'année scolaire 2021-2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

| FONCTIONNEMENT | DÉPENSES OU DÉFICIT | RECETTES OU EXCÉDENT |
|--|---------------------|----------------------|
| Exercice 2021 | 407 491,76 | 502 112,33 |
| Résultat de l'année | | 94 620,57 |
| Report exercice N-1 | | 477 785,82 |
| Total exercice N + report exercice N-1 | 407 491,76 | 979 898,15 |
| RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020 | | 572 406,39 |
| INVESTISSEMENT | DÉPENSES OU DÉFICIT | RECETTES OU EXCÉDENT |
| Exercice 2021 | 136 420,62 | 370 044,62 |
| Résultat de l'année | | 233 624,00 |
| Report exercice N-1 | 89 388,91 | |
| Total exercice N + report exercice N-1 | 225 809,53 | 370 044,62 |
| RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2021 | | 144 235,09 |
| Restes à réaliser | 49 774,07 | 4 800,00 |
| Total restes à réaliser | 44 099,02 | |
| Total exercice N + report exercice N-1 + restes à réaliser | 275 583,60 | 374 844,62 |
| BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL | | 99 261,02 |

VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Excédent de l'année : 94 620,57 €
 Excédent de fonctionnement reporté : 477 785,82 €

 EXCÉDENT DE CLOTURE A AFFECTER : 572 406,39 €

INVESTISSEMENT

Excédent de l'année 233 624,00 €
 Déficit reporté - 89 388,91 €

 EXCÉDENT DE CLÔTURE À AFFECTER : 144 235,09 €

RESTES À RÉALISER

Recettes : 4 800,00 €
 Dépenses : - 44 099,02 €

 Total : - 39 299,02 €

EXCÉDENT TOTAL : 144 235,09 € - 39 299,02 € = 104 936,07 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

- Ø Report en investissement R 001 : 144 235,09 €
- Ø Excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 : NÉANT
- Ø Report en fonctionnement R 002 : 572 406,39 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

| EXPLOITATION | DÉPENSES OU DÉFICIT | RECETTES OU EXCÉDENT |
|--|---------------------|----------------------|
| EXERCICE 2021 | 24 319,18 | 4 043,34 |
| RÉSULTAT EXERCICE 2021 | 20 275,84 | |
| REPORT EXERCICE N-1 | | 378,00 |
| TOTAL EXERCICE 2021 + REPORT | 24 319,18 | 4 421,34 |
| RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 | 19 897,84 | |

| INVESTISSEMENT | DÉPENSES OU DÉFICIT | RECETTES OU EXCÉDENT |
|--|---------------------|----------------------|
| EXERCICE 2021 | 0,00 | 4 276,18 |
| RÉSULTAT EXERCICE 2021 | | 4 276,18 |
| REPORT EXERCICE N-1 | | 18 870,17 |
| TOTAL EXERCICE 2021 + REPORT | 0,00 | 23 146,35 |
| RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 | | 23 146,35 |

VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Déficit de l'année : | - 20 275,84 € |
| Report Excédent exercice N-1 : | + 378,00 € |
| Déficit DE CLÔTURE A AFFECTER : | - 19 897,84 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Excédent de l'année : | 4 276,18 € |
| Report excédent exercice N-1 : | 18 870,17 € |
| EXCÉDENT DE CLÔTURE : | 23 146,35 € |

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

| | |
|---|-------------|
| 002 Déficit d'exploitation reporté D 002 | 19 897,84 € |
| 001 Excédent d'investissement reporté R 001 | 23 146,35 € |

CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA MAM

Monsieur le Maire expose que le premier devis reçu par l'Atelier Bleu d'Archi est sur une base de 300 000 € HT de Travaux avec un taux honoraire de 9% soit 27 000 € HT

L'architecte contacté n'a pas donné suite à la demande de réduction des montants des honoraires.

L'entreprise A2A Nous a proposé 2 devis

Le premier sur une base de 250 000 € HT de Travaux avec un taux honoraire de 7,80% soit 19 500 € + 1000 € de mission optionnelle d'étude thermique PHPP pour bâtiment passif.

Le second pour une étude d'étude thermique réglementaire (RT2012) pour 450 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de choisir l'entreprise A2A pour les deux devis proposés et de retenir également la mission optionnelle. Soit un total de 20 950 € HT.

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 Avril 2022

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2022 - ÉTAT 1259 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

Pour rappel, la première phase de la réforme de la taxe d'habitation initiée par la loi de Finances de 2018 avait exonéré 80 % des foyers fiscaux de la taxe d'habitation sur la résidence principale, de façon progressive sur une période de 3 ans. La 2ème phase de la réforme de la taxe d'habitation se poursuit en 2022, avec l'exonération progressive de la taxe d'habitation pour les 20 % de foyers les plus aisés restants, à raison de -30 % en 2021, -65 % en 2022 et -100 % en 2023.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2022 :

- 1) 38,39% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 2) 32,91% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

| Taxes | Taux de référence pour 2022 | Taux votés | Produit attendu |
|---------------------|-----------------------------|------------|-----------------|
| Foncière (bâti) | 38,39 % | 38,39 % | 118 318 |
| Foncière (non bâti) | 32,91 % | 32,91 % | 25 308 |
| | | TOTAL | 143 626 |

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2022 la commune de Coulongé est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre et dans ce cas, Monsieur le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune, et son budget annexe, l'assainissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU BP 2022 DU CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une participation de 2 100,00 euros au Centre Communal d'Action Sociale qui sera inscrite à l'article 657362 du budget principal de la commune 2022.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU BP 2022 DU SI COULONGÉ SARCÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la participation de la commune au Syndicat Intercommunal Coulongé-Sarcé pour l'année 2022 s'élève à la somme de 3671,92 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette dépense qui sera inscrite au budget 2022 de la commune, article 65568.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

DEPENSES

| | | |
|-----|---|-----------|
| 002 | Déficit d'exploitation reporté | 19 897,84 |
| 011 | Charges à caractère général | 65 105,20 |
| 022 | Dépenses imprévues (exploitation) | 00,00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 4 276,18 |

TOTAL 89 279,22

RECETTES

| | | |
|----|--|-----------|
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 4 000,00 |
| 74 | Subvention d'exploitation | 85 279,22 |

TOTAL 89 279,22

INVESTISSEMENT

| | | | |
|--------------|-----|--|------------------|
| DEPENSES | 20 | Dépenses imprévues (investissement) | 00,00 |
| | 23 | Immobilisations en cours | 27 422,53 |
| TOTAL | | | 27 422,53 |
| RECETTES | 001 | Solde d'exécution section d'investissement reporté | 23 146,35 |
| | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 4 276,18 |
| | 13 | Subvention d'investissement | 00,00 |
| TOTAL | | | 27 422,53 |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : Dépenses : 1 059 590,39€ Recettes : 1 059 590,39€

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | BP VOTÉ |
|----------------------------|---|--------------|
| 011 | Charges à caractère général | 173 960,00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 261 900,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 30 541,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 0,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 140 925,49 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 8 595,80 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 442 599,36 |
| 66 | Charges financières | 1 068,74 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | | 1 059 590,39 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 |
| TOTAL DES DEPENSES BP 2022 | | 1 059 590,39 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | BP VOTÉ |
| 013 | Atténuation de charges | 32 500,00 |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes | 7 150,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 6 000,00 |
| 731 | Fiscalité locale | 242 968,00 |
| 74 | Dotations et participations | 194 426,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 4 140,00 |
| TOTAL DES RECETTES RÉELLES | | 487 184,00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 572 406,39 |
| TOTAL DES RECETTES BP 2022 | | 1 059 590,39 |

Section d'investissement : Dépenses : 334 756,38 € Recettes : 334 756,38 €

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | BP VOTÉ |
|----------------------------|--|------------|
| 020 | Dépenses imprévues | 0,00 |
| 16 | Emprunts et dettes | 18 756,38 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 24 000,00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 0,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 92 000,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 200 000,00 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | | 334 756,38 |
| 001 | Déficit reporté | 0,00 |
| TOTAL DES DEPENSES BP 2022 | | 334 756,38 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | BP VOTÉ |
| 021 | Virement de la section fonctionnement | 140 925,49 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 8 595,80 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 1 000,00 |
| 13 | Subventions d'investissement | 40 000,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES | | 190 521,29 |
| 001 | Excédent reporté | 144 235,09 |
| TOTAL DES RECETTES BP 2022 | | 334 756,38 |

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 Mai 2022

CONVENTION DE RELANCE DU TERRITOIRE 2020-2022

Le Conseil Départemental de la Sarthe a alloué à la commune de Coulongé une aide de 13 375 € au titre de la convention de relance du territoire 2020/2022 par délibération en date du 6 juillet 2020.

Monsieur le Maire précise que cette convention de relance permet à la commune de bénéficier d'une aide de 80 % pour un projet de :

- Amélioration de l'attractivité du territoire
- Actions efficaces au service des territoires et des usagers

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de création de voie douce et d'agrandissement du parking de la Place de l'Eglise est en cours. Celui-ci va s'inscrire dans le cadre de cette convention.

| Origine des financements | Montant (€) | Pourcentage (%) |
|---|-------------------|-----------------|
| Maître d'ouvrage : Commune de Coulongé | 41 400,00 | 37,64 |
| DETR 2022 ACCORDE | 25 000,00 | 22,73 |
| Plan de Relance | 13 375,00 | 12,16 |
| FNADT | 30 000,00 | 27,27 |
| Conseil Régional- 1 arbre, 1 naissance (15€/naissances) | 225,00 | 0,20 |
| TOTAL | 110 000,00 | 100,00 |

SUPPRESSION EMPLOI PERMANENT 23H10 ET CRÉATION EMPLOI PERMANENT 28 H

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Gestion du document unique, gestion de cantine et les subventions afférentes à l'action "Cantine à un euro", l'augmentation du temps passé à l'accueil périscolaire en plus de la gestion de l'agence postale communale, la gestion de la régie de cantine, la surveillance des enfants sur le temps de la restauration collective et l'accueil périscolaire déjà en place
Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

La **suppression** d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, permanent à temps *non complet* à raison de 23h 10 minutes hebdomadaires.

La **création** d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, permanent à temps *non complet* à raison de 28h 00 minutes hebdomadaires, *soit 28/35^{ème}* à compter du 01 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

CIMETIÈRE : MISE À JOUR DES TARIFS COMMUNAUX 2022

Tarifs des concessions du cimetière communal (2mx1) :

| | |
|-----------------------------|----------|
| Concessions trentenaires | 100,00 € |
| Concessions cinquantenaires | 150,00 € |

Tarifs des concessions du columbarium communal cases

| | |
|-----------------------------|----------|
| Concessions pour quinze ans | 240,00 € |
| Concessions trentenaires | 400,00 € |

Tarifs des concessions communales cavurnes (Marguerites)

| | |
|--|----------|
| Concessions pour quinze ans | 300,00 € |
| Concessions trentenaires | 540,00 € |
| La plaque d'inscription de marbre noir | 65,00 € |

Nb : La plaque d'inscription devra être gravée en lettre d'or. La Commune laisse les familles libres de leur choix quant à l'entreprise en charge de la gravure. Une certaine unité avec l'existant devra être respectée.

Tarifs des concessions communales cavurnes (Fleur géante)

| | |
|-----------------------------|----------|
| Concessions pour quinze ans | 300,00 € |
| Concessions trentenaires | 540,00 € |

Tarifs des concessions communales (Flammes)

| | |
|-----------------------------|----------|
| Concessions pour quinze ans | 300,00 € |
| Concessions trentenaires | 540,00 € |

Jardin du souvenir :

| | |
|------------------------|---------|
| Dispersion des cendres | 50,00 € |
|------------------------|---------|

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes-rendus à la mairie.



Respecter la laïcité et les valeurs républicaines « liberté-égalité-fraternité », renforcer la citoyenneté dans un contexte d'accroissement des inégalités, développer une société plus solidaire en permettant à chacun d'être reconnu et de se construire comme individu citoyen, ne cantonnant pas les personnes au statut de consommateur mais d'être acteur au sein de la société donc au sein de l'association, sont les raisons d'exister de la MJC de Coulongé.



- Présidente : **Myriam BATELLIER**
- Trésorière : **Danielle RIAnt LEBOSSE**
- Secrétaire : **Isabelle ROBLIN**
- Secrétaire adjointe : **Astrid COMPAIN**

La parole de chacun doit être entendue dans une volonté de construire ensemble des projets visant l'expression, la création, l'épanouissement de chaque personne et de la société.

Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 15 juin 2022.

51 adhérents sont venus de Coulongé, d'Aubigné Racan, Vaas, Le Lude, Sarcé. (15 adhérents de plus par rapport à 2020/2021)

Petit message de l'ancienne présidente

« Je remercie les membres du bureau : Danielle, Valérie et Astrid, les professionnels, les bénévoles, les adhérents, le Conseil Municipal de Coulongé et les employés communaux qui ont participé à l'organisation, à l'animation et à la réalisation des ateliers durant les huit années qu'a duré mon passage à la présidence de la MJC de Coulongé.

Votre présence et les différents mails de soutien montrent que la MJC de Coulongé reste un lieu de partage et de découvertes du monde et des autres, qui compte dans le paysage rural du sud Sarthe. Je souhaite une bonne continuation à la nouvelle équipe.»

*Marie-Christine
TESSIER DESNOËS*



Contacts :

Myriam (Présidente) 06.45.68.43.33

Danielle (Trésorière) 06.86.87.57.63

mail : mjc.coulongue72@laposte.net

Sur notre site

<https://mjccoulongue72800.wordpress.com/>

Forum de la MJC : Samedi 3 septembre 2022

Salle des associations (derrière la mairie)

Présentation des activités et inscriptions

MJC : LA SAISON 2022 - 2023

| ACTIVITÉS | PUBLIC | COÛT DE L'ACTIVITÉ | DATES | INFORMATIONS |
|--|-------------|--|---|--|
| Yoga | Ado/adulte | 140€/an | Mardi de 19h30 à 20h30 dès le 13/09/2021 | Chaque semaine, hors vacances scolaires. Prévoir un drap de bain, un coussin et une couverture. → salle Delaporte avec prof diplômée |
| Tennis de table en loisir | Tout public | Enfant:35€ ado/adulte : 46€ pour l'année | Mercredi de 17 à 18 h Reprise le 14/09/2021 | Un animateur diplômé pour des cours évolutifs et des tournois amicaux. En partenariat avec le club de Mayet. → salle Delaporte |
| Do-In | Adulte | 80€/an | Mercredi 9h/10h début : 21/09/2021 | Tous les 15 jours hors vac.scolaires avec praticienne diplômée Prévoir un drap de bain, un coussin et une couverture |
| zumba enfants | 8-12 ans | 80€/an | Mercredi 19h/19h30 Début le 7/09/2021 | Chaque semaine. Prévoir tenue de sport. Salle Delaporte . Professeure diplômée |
| Zumba | Ado/adulte | 140€ | Mercredi 19h45/20h45 | |
| Ateliers enfants Bricolage/ couture/cuisine/ décoration/ jardinage | GS → CM2 | 20€/an | Mercredi de 14 à 16 h 21 septembre 2022 18 jan/15 mars/21 juin 2023 Attention! <u>16 nov 2022 de 16 à 18h</u> <u>17 mai 2023 sortie Nature</u> | Les petits créateurs repartiront avec leurs compositions (origami, scrapbooking, nichoir à hirondelles mosaïque, cuisine, une sortie Nature...) |
| Multi sports enfant | 6-11 ans | 40€ | Mercredi 10h15 à 11h15 7; 21; 28 sep/12 oct/9; 23 nov/7 déc 2022/11; 25 jan/8 fév/1; 22 mars/12 avril/10; 24 mai 2023 | Tenue de sport, le lieu sera défini en fonction de l'activité : city stade, stade, salle multi activités, plage verte (arboretum) avec éducateur sportif |
| Atelier Jeux de société | Ado/adulte | Adhésion nouveauté | 1 ^{er} mercredi de chaque mois, à partir de 18h30 à partir du 5 octobre 2022 | Venez découvrir de nouveaux jeux et apportez vos jeux favoris à partager. → Salle des associations |
| Anglais | Ado/adulte | 50€ | Lundi 18h30 - 19h30 Début des cours : lundi 19 septembre | Apportez de quoi écrire et un dictionnaire Français/Anglais → Salle des associations |
| Soirée Jeux de société | Tout public | Libre au café de la Mairie | Une veillée au village vendredi 27 janvier 2022 | Venez jouer en famille, entre amis! |
| Créalecture | 5 à 10 ans | 2€ | Le premier mercredi de chaque mois de 14h30 à 15h30 à la bibliothèque à partir du 5 octobre 2021 | Des ateliers de création à partir de lecture (théâtre, peinture, jeux) pour donner envie de lire. |
| Partage de savoir-faire | Ado/adulte | Adhésion +matériaux | Le premier mercredi de chaque mois salle des associations . 5 octobre 2021 dès 16h30 | Mosaïque, informatique, peinture, couture, ateliers créatifs... |

* ADHÉSIONS ANNUELLES : Enfant : 8€ ADO/ADULTE : 15€

MJC



Raphaël et Chris



François et Leïla

Un atelier créatif : les nichoirs à chauves-souris

mercredi 27 avril 2022



Sohan et Annie

Laure et Anaïs



Sortie Nature en forêt de
Bercé pour les enfants de la MJC,
mercredi 4 mai 2022.

- Pique-nique à la Fontaine de la Coudre.
- L'après-midi : randonnée et activités sur le sentier botanique.

Trop bien !

- Le matin : Parcours sensoriel à la découverte de la faune et la flore de la forêt dans le musée Carnuta, à Jupilles.



Un petit livre a été créé et réalisé par les enfants de l'atelier de Créa-lecture

Découvrez-le sur les pages « bibliothèque » !



Multisports Les petits Coulongeois avec Johnny Failleau (éducateur sportif)

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

La société So'vie assure la maintenance et les révisions des deux défibrillateurs présents sur la commune : un aux abords de l'école et un au stade.

Outre cette maintenance, elle a proposé une formation G.Q.S. «Gestes Qui Sauvent» sur la commune de Coulongé.

Cette formation, d'une durée d'environ 2h00 s'est déroulée le mercredi 04 mai 2022 à la salle Delaporte.



Neuf personnes ont ainsi été formées à l'utilisation du défibrillateur et aux techniques de réanimation cardio pulmonaire (R.C.P.).

À l'issue de cette formation, les participants se sont vu remettre une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent.



Rappelons que trop peu de Français et de Françaises sont formé·es aux gestes de premiers secours.

Selon une estimation de l'Académie de médecine, seuls près de 30 % de la population française a été formée un jour aux gestes qui sauvent. Ainsi nous sommes en retard par rapport à des pays comme l'Allemagne ou la Norvège, où 95 % de la population a été éduquée aux premiers secours.



Se former aux gestes de premiers secours, c'est potentiellement sauver une vie car malheureusement personne n'est à l'abri d'un accident, d'un malaise, d'une mauvaise chute...

ÉCOLE

Lundi 23 mai, la **compagnie Wallou Dalou** est venue à l'école pour nous présenter un petit spectacle et leur culture africaine. Ensuite les danseurs et musiciens ont pris chaque classe pour lui **apprendre une danse et une chanson**. Les enfants ont passé un bon moment.



Du 10 au 14 juin une **benne à papier** était présente sur le parking de l'école, nous avons récolté **4,3 tonnes de papier**!! Nous ne savons pas encore combien cela a rapporté à l'école.



Lundi 27 juin, les élèves de la maternelle sont allés visiter le **Zoo de la Flèche**. Ils ont vu le spectacle des otaries, des oiseaux.

Vendredi 1 juillet, toute **l'école s'est rendue à pied au Lude**. Nous sommes partis à 9h et nous sommes arrivés à 12h. Nous avons pique-niqué dans le parc. Les élèves ont visité le **château** et se sont promenés ensuite.



ÉCOLE

Samedi 25 juin

c'était **la fête de l'école**.
Nous avons fait un spectacle en voyageant à travers les continents.



Les maternelles ont dansé sur une musique asiatique.

La Bretagne était au rendez-vous avec les élèves de CP, CE1 et CE2



Les grands se sont amusés sur la comédie musicale américaine « Grease ». Nous avons fini par l'Afrique.

Classe de neige

Les enfants ont adoré préparer et montrer le spectacle à leurs parents.



Du 27 février au 5 mars, les élèves de CP-CE1-CE2-CM1-CM2 sont partis en classe de neige à Albiez le Vieux, en Savoie.



Durant toute la semaine, ils ont expérimenté différentes activités telles que le ski nordique, les raquettes, le biathlon, ou encore une balade en chien de traîneau. La visite d'une chèvreserie, et la rencontre avec une apicultrice étaient également au programme, avec à la clé, la dégustation de bons produits locaux.



Tout le monde est revenu ravi de son séjour !

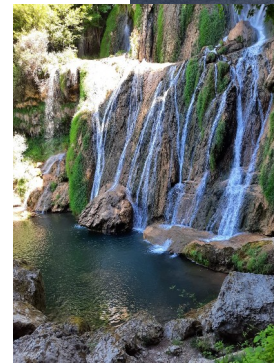
LA VIE DES ASSOCIATIONS



Le week-end de l'ascension, une partie des membres du Moto Club Coulongeois et leurs conjoints (23 personnes) se sont déplacés en Savoie à la **rencontre du Moto Club Chautagnard** sur la commune de Ruffieux, près d'Aix-les-Bains. Une dizaine de membres sont partis le mercredi 25 mai pour faire une escale à Paray le Monial et le reste de l'équipe est partie le jeudi 26 mai aux aurores. Dès l'arrivée à Ruffieux nous sommes invités à la salle des fêtes pour boire le verre de l'amitié et retrouver nos amis. Ensuite direction le camping Saumont pour prendre possession de nos mobil-homes. Ensuite retour à la salle des fêtes pour le repas.

Voici le programme pour les journées du vendredi et samedi

- . À partir de 8h30 : Petit Déjeuner au camping, puis préparation des casse-croûtes pour la balade.
- . À 10h : Départ de la balade en 3 groupes d'une quinzaine de motos pour environ 170 km, sur les routes de Savoie, avec visite de différents sites remarquables
- . Après la balade, retour à la salle des fêtes pour les rafraîchissements.
- . À 19h30 : Repas à la salle des fêtes, avec une soirée animée par un groupes de musiciens de Ruffieux le vendredi.
- . Dimanche 29 mai : Journée détente au camping pour ceux qui restent : pétanque, visite d'un château médiéval, puis barbecue
- . Lundi 30 mai 10h : Retour vers la Sarthe, avec tous nos souvenirs de ces merveilleux moments.



Les 2 et 3 juillet, une équipe MCC est engagée aux 24H VTT du Belinois. Elle terminera 24^{ème} de l'épreuve et 2^{ème} de la catégorie VTTAE.



Le **1^{er} octobre à 19h** le MCC organise une

course de Karting de 3h,
par équipe de 3, sur la piste Alain Prost.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître. Voici le programme :

253€ par kart 270cc

19h00 : Accueil

19h30 : Briefing

19h45 : essais 45mn

20h45 : Endurance 2h15

23h10 : Podium

Merci d'inscrire vos équipes

Plateaux repas

Le Président
Didier BUSSONNAIS

LA VIE DES ASSOCIATIONS



Notre assemblée générale s'est tenue le 11 janvier 2022. Tout le bureau a été reconduit et nous avons profité de cette réunion où 22 personnes étaient présentes pour déguster la galette des rois.



Le 08 février 26 personnes sont venues manger des crêpes.
Le 10 mars 180 personnes ont participé à notre concours de Belote à Mayet.
Le 29 mars le bourguignon a réuni 37 personnes.
Le 15 juin c'était la journée de la forme à Mayet. 13 personnes s'y sont retrouvées.
Le 21 juin 34 personnes sont allées à la guinguette de Thorée les Pins. Nous avons passé une très bonne journée.
Le 06 juillet 11 personnes ont fait un pique-nique à Mayet.
Le 19 juillet 28 personnes sont allées pique-niquer à Malidor.



A venir :

Le 02 août un pique-nique à Mansigné
Le 07 octobre un concours de Belote à Mayet.
Le 15 octobre le concours de Belote de la Commune
Le 18 octobre un repas « langue de Boeuf »
Le 13 décembre la bûche



Nous avons 51 adhérents et 3 sympathisants.
Le club se maintient bien. Si vous êtes intéressé, venez nous rejoindre.

Contact :

Josette LERAY

02 43 46 89 86

06 32 83 98 69

LA VIE DES ASSOCIATIONS

La saison se termine et nous préparons la nouvelle. Suite à notre assemblée générale qui a eu lieu le 24 Juin, voici le nouveau bureau ainsi que les équipes inscrites pour cette nouvelle saison.



Bureau :

Président : DORIZON Jérôme
Vice-président : HIRBEC Philippe
Secrétaire : HAMEL Stéphane
Trésorier : GAUDIN Elie
Vice-trésorière : GAUDIN Maryline

Membres actifs : DUPUY Jean-Luc -
BUSSONNAIS Didier - BOUTEILLER
Nathan - LUQUET Robin - COLLIN
Jimmy - LELARGE Guillaume -
ROTTIER Jean-Michel - DORIZON
Thomas

Équipes :

- Les séniors descendent en 4ème division malgré leur 9ème place au classement final.
- L'école de foot repart pour une nouvelle année mais avec trop peu d'enfants
- Les vétérans repartent pour une nouvelle saison avec l'entente Coulongé/Pontvallain.

Remerciements :

Nous tenons à remercier la commune, les employés communaux, lavandières, dirigeants, sponsors, bénévoles, supporters et toutes les personnes qui ont participé à notre soirée (40 ans du FCC) le 18 Juin dernier.

Un grand merci tout particulièrement à M. Jean GAUDIN pour sa présence et son petit discours improvisé, ce fut un grand plaisir.

Nous recherchons toujours des joueurs ou joueuses, dirigeants, arbitres, entraîneurs, n'hésitez pas à nous rejoindre, pour compléter nos effectifs et passer de bons moments.

Pour tous renseignements, merci d'appeler au 06 81 32 81 49.

À bientôt au stade.

Les membres du bureau.



L'Amicale des Parents d'Elèves

Une belle année scolaire se termine pour les élèves de notre école et leurs professeurs.

Afin d'aider l'école au financement d'outils ludiques et de divers projets dont une classe de neige, une sortie au zoo pour les maternelles, l'A.P.E. a organisé une Tombola de Noël et une fête de l'école suivi du traditionnel barbecue, au cours duquel environ 150 repas ont été servis.

Pour marquer la fin d'année, les enfants de la petite section au cm1 ont reçu un livre et les CM2 une calculatrice nécessaire à l'entrée en 6^e.

Nous tenons à remercier l'engagement et la participation des professeurs dans les différents spectacles qu'ils ont créé avec les enfants (chorales, spectacles de danse...).

Nous tenons également à remercier les bénévoles et participants sans qui ces manifestations ne pourraient avoir lieu. Nous avons à cette occasion une pensée émue pour notre ami Stéphane Maillet qui avec toute sa joie et son énergie a fait vivre notre APE pendant plusieurs années et a accompagné nos enfants à la piscine.

Nous vous souhaitons de belles vacances.

LA VIE DES ASSOCIATIONS : LE COMITÉ DES FÊTES

Le vendredi 4 février 2022 se tenait la réunion du comité des fêtes de Coulongé, un nouveau bureau a été réélu :

| | | |
|----------------------|---|---------------------|
| Président | : | Didier BUSSONNAIS |
| Vice-Président | : | Jean-Pierre ROBLIN |
| Présidente d'honneur | : | Gilberte COUPELLE |
| Secrétaire | : | David BATELLIER |
| Secrétaire adjointe | : | Françoise HODE |
| Trésorière | : | Chantal BOUCHENOIRE |
| Trésorière adjointe | : | Josette LERAY |

L'objectif est de reconduire les différents événements existants. Le premier rendez-vous était le **vide-greniers du 24 avril**, organisé avec l'aide de la MJC, du panier local et de l'APE. La mise en place fut compliquée en raison du manque d'expérience et des délais très courts, mais le résultat est concluant malgré une météo capricieuse.

Le 19 juin se déroulait **la balade coulongeoise**, avec ses 3 parcours (7, 12, 27kms) pour piétons, vélos et chevaux. Après la balade, les participants avaient la possibilité de déjeuner sur place.

Le 23 juillet, dans le cadre du festival Festiloir, après un dîner **pique nique convivial**, nous avons accueilli la compagnie « Les Assoiffés d'Azur » avec **Alice au pays des merveilles...**



Une chaude après-midi d'été. Une petite fille qui s'ennuie. Un Lapin Blanc qui passe, affolé. Et nous sautons avec Alice dans un terrier, pour un voyage sans queue ni tête, où les personnages hauts en couleur et les situations saugrenues se succèdent. Lewis Carroll nous embarque au Pays des Merveilles...



Le 13 juillet, la traditionnelle **poule au pot** sous le barnum du comité des fêtes dans la cour de l'école, suivie d'une **retraite aux flambeaux** et du **feu d'artifice**. Le tout conclu par du **bal du 14 juillet**.



Le 6 août, a été organisé un **concours de pétanque** sur le terrain derrière l'église.

Le 14 juillet après-midi s'est déroulé le **concours de pétanque à la mêlée**.

Le comité des fêtes loue du matériel

pour vos festivités :

| | | |
|--|---|--|
| Tables 220 x 80 | : | 1,00€ |
| Bancs 220 | : | 0,50€ |
| Chaises | : | 0,25€ |
| Podium 3m X 6m | : | 10,00€ |
| Buvette 3m X 3m | : | 50,00€ |
| Barnum 12mX 6m soit 72m ² | : | 70,00€ aux Coulongeois, 120,00€ Hors commune |
| Barnum 18m X 6m soit 108m ² | : | 80,00€ aux Coulongeois, 160,00€ Hors commune |
| Barnum 24m X 6m soit 144m ² | : | 120,00€ aux Coulongeois, 180,00€ Hors commune |

Toute personne intéressée pour participer ou aider le comité des fêtes est la bienvenue. Les réunions du comité des fêtes sont ouvertes à tous, et se déroulent en général au café de la mairie.

Le président
Didier BUSSONNAIS

Le jardinier sarthois

La section Coulongé - Pontvallain a fait ses deux journées pêches après 2 ans de COVID.19. Nombreux ont tombé les masques et ressorti leurs cannes à pêche. Deux journées avec une météo clémente et attendues par tous. En effet, la première le 9 avril a été un succès en réunissant 92 pêcheurs et adhérents. La deuxième, le 7 mai a réuni 105 personnes grands et petits dans un esprit convivial et permettant à chacun de profiter d'un grand bol d'air.

Lors de cette première journée nous avons distribué 45 repas au menu duquel ils ont dégusté un bourguignon. La deuxième, ils se sont régalés avec un sauté de porc à la moutarde et risotto aux champignons. Pêcheur ou non vous pouvez nous rejoindre pour déjeuner dans un cadre bucolique à l'étang de Pontvallain.

Ces deux journées réussies nous confortent pour envisager les prochaines en 2023.

Le Jardinier Sarthois c'est aussi et avant tout le jardinage. Côté jardin, la météo nous oblige à prendre dans nos réserves d'eau de pluie.

La floraison des fruitiers a en revanche été très précoce. Les quelques gelées de mars ont eu raison d'une possibilité de belle récolte pour cette année.

On ne va pas se plaindre puisque le printemps et l'été nous gâtent.

La nature et la main du jardinier nous donnent de belles perspectives pour cette saison car la chaleur est au rendez-vous. N'oubliez pas de mettre votre chapeau par ces longues journées ensoleillées.



Nous continuons notre projet de jardin partagé. Nous comptons sur les jardiniers en herbe désireux de cultiver fleurs et légumes dans un esprit de solidarité et de joie. Notre bureau aidera tous ceux qui veulent se lancer dans cette saine activité de plein air.

Dans notre secteur, trois comices sont au programme :

Le 27 et 28 août dans l'ancien canton du Lude à Luché-Pringé

Le 3 et 4 septembre dans l'ancien canton de Mayet à Aubigné-Racan

Le 17 et 18 septembre dans le secteur de Pontvallain à la Fontaine Saint Martin.

Bon jardinage à tous.



le Président
Jean-Pierre Roblin

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Nous sommes une association à but non lucratif, animée et gérée par des bénévoles de la commune pour vous proposer des produits locaux.

La belle aventure continue avec un nouveau producteur qui vient de nous rejoindre pour vous proposer ses produits laitiers.

Nous remercions la commune, les producteurs, les bénévoles et les habitants de Coulongé.

Voici la carte des partenaires qui nous accompagnent, aujourd'hui dans ce projet.



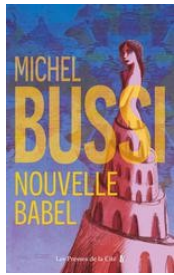
N'hésitez pas à nous rejoindre pour nous aider à développer ce projet en devenant adhérent. Venez découvrir nos produits et passer un moment agréable le :

vendredi de 16h à 19h
4 rue de Saint Hubert Coulongé

Les membres du panier local
mon.panier.local.coulonge@gmail.com
07 49 27 02 71



Quelques nouveautés ...



Nouvelle Babel de Michel BUSSI

Jouant avec les codes du suspense, de la manipulation et du roman d'anticipation, Michel Bussi ne vous aura jamais autant fait voyager.

La méthode, calme et systématique, du tueur terrifia les trois enquêteurs. Qui était cet assassin progressant à visage découvert ? Déjà, leurs tablettes se connectaient aux bases de données planétaires de reconnaissance faciale. Plus personne ne pouvait rester anonyme dans le monde actuel. Dans quelques secondes, ils connaîtraient l'identité de ce monstre.

Changer de ciel pour mieux voir les étoiles,

roman de Sandra MARTINEAU

Chloé Édouard, vingt-neuf ans, est tout ce qu'il y a de plus parisienne. Romancière à succès, elle vit dans un petit appartement douillet. Elle est de toutes les soirées mondaines et peine à trouver l'âme soeur.

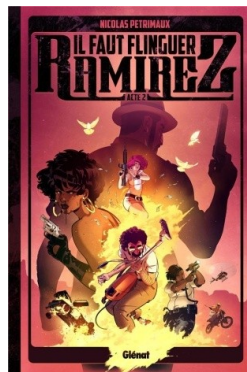
Jusqu'au jour où elle doit s'aventurer dans le village de Maintenant, au coeur de la Sarthe. On lui annonce en effet qu'elle y a hérité d'une maison appartenant à sa grand-mère. Une grand-mère dont elle apprend l'existence alors même que cette dernière vient de mourir...



Il faut flinguer Ramirez de Nicolas PETRUMAUX

Qui parviendra à flinguer...la rockstar du S. A. V. ?

Falcon City est en émoi. Le lancement du Vacuumizer 2000 s'est transformé en une scène de crime macabre.

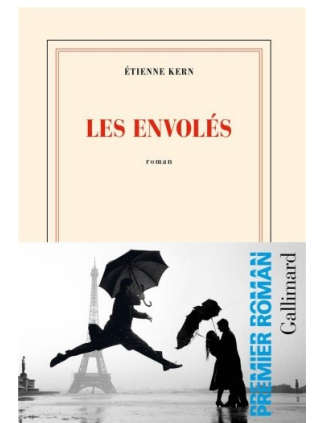


L'inspecteur Eddy Vox est persuadé que le coupable n'est autre que Jacques Ramirez, un salarié de la Robotop fraîchement nommé « employé de l'année ». Quant aux hommes du cartel de Paso del Rio, ils n'ont pas dit leur dernier mot... C'est avec l'aide inattendue de deux célébrités en cavale que Ramirez parvient à leur fausser compagnie ! Alors qu'il avait planifié un week-end mémorable à Stone Creek, il se retrouve embarqué bien malgré lui dans une chasse à l'homme aussi explosive que pittoresque.

Les envolés d'Étienne KERN (Prix Goncourt du 1^{er} roman)

4 février 1912. Le jour se lève à peine. Entourés d'une petite foule de badauds, deux reporters commencent à filmer. Là-haut, au premier étage de la tour Eiffel, un homme pose le pied sur la rambarde. Il veut essayer son invention, un parachute. On l'a prévenu : il n'a aucune chance. Acte d'amour ? Geste fou, désespéré ? Il a un rêve et nul ne pourra l'arrêter. Sa mort est l'une des premières qu'ait saisies une caméra.

Hanté par les images de cette chute, Étienne Kern mêle à l'histoire vraie de Franz Reichelt, tailleur pour dames venu de Bohême, le souvenir de ses propres disparus. Du Paris joyeux de la Belle Époque à celui d'aujourd'hui

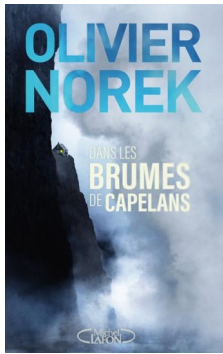


Les douleurs fantômes, de Mélissa DA COSTA

Rosalie, Gabriel, Tim, Anton et Ambre formaient un groupe d'amis soudé jusqu'à ce qu'un drame les éloigne les uns des autres. C'est pourtant un appel au secours qui, cinq ans après, va à nouveau les réunir. Entre silences amers et regrets, ces retrouvailles vont raviver leurs douleurs fantômes et bousculer leurs certitudes : mènent-ils vraiment la vie dont ils rêvaient ? Un rendez-vous à la croisée des chemins qui leur prouvera qu'on peut se perdre de vue, mais pas de coeur... Et qu'il n'est jamais trop tard pour changer de vie et être heureux. L'amour des autres, le goût du bonheur, la guérison des blessures passées : après le succès de Je revenais des autres, Melissa da Costa nous fait partager, avec délicatesse et sensibilité, une formidable histoire d'amitié et de vie.



BIBLIOTHÈQUE



Dans les brumes de Capelans, d'Olivier NOREK

Une île de l'Atlantique, battue par les vents, le brouillard et la neige...
Un flic qui a disparu depuis six ans et dont les nouvelles missions sont classées secret défense...
Sa résidence surveillée, forteresse imprenable protégée par des vitres pare-balles...
La jeune femme qu'il y garde enfermée...
Et le monstre qui les traque.
Dans les brumes de Capelans, la nouvelle aventure du capitaine Coste se fera à l'aveugle.

Trois, De Valérie PERRIN

En 2017, une voiture est découverte dans le lac près de leur ville natale. Virginie, qui a bien connu les trois amis, couvre l'événement.



Un «désherbage» (tri des ouvrages vieux, abîmés ou tachés) a été effectué fin juin avec l'aide des bénévoles et des personnels du réseau des bibliothèques Odyssee. Cela permet aux lecteurs et lectrices d'accéder plus facilement aux rayonnages de livres et aussi de rendre la bibliothèque plus attractive.

Des nouveautés « romans » et « policiers » sont arrivées pour vos prochaines lectures d'été et de rentrée.

Une **journée à la bibliothèque de la Sarthe** est prévue le 20 octobre pour faire un échange de BD, romans, documentaires, n'hésitez pas à nous soumettre vos souhaits.



Une
vente de livres
à l'automne
est envisagée
devant le
café de la mairie (date
à définir)

Le service famille de la Com Com et le réseau Odyssee ont organisé pour les vacances des **animations « Acti'bus »** à Coulongé et dans les communes environnantes, selon un planning affiché dans la vitrine de la bibliothèque.

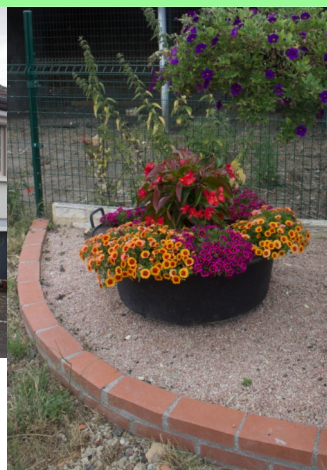
. Le mercredi 13 juillet à la salle Delaporte 10h un « yoga duo » parent/enfants pour les 5/18 mois et à 11h pour les 18 mois /3 ans

. Le lundi 22 août au city stade de 15 à 17h tout public des jeux et des animations

Un petit livre a été créé et réalisé par les enfants de l'atelier de Créa-lecture : **Lily à la recherche de l'animal mystérieux**. Il est disponible à la consultation sur place à la bibliothèque, venez le découvrir !



CONCOURS DE FLEURISSEMENT



MAISON DE BOURG AVEC JARDIN OUVERT

- 1^{er} CHANTEPIE Gérard
- 2^{ème} ROUSSELLE Thomas
- 3^{ème} LERAY Josette
- 4^{ème} DORIZON Magali
- 4^{ème} MONTEIL Nadège
- 5^{ème} SENATORE Annie
- 6^{ème} BAUBE Ginette



FLEURISSEMENT SUR RUE

- 1^{ère} BRUNEAU Sylvie
- 2^{ème} FROGER Chantal et Dominique



CONCOURS DE FLEURISSEMENT



MAISON DE CAMPAGNE

- 1^{ère} BUSSONNAIS Caroline
- 2^{ème} THIELLEUX Pascal
- 3^{ème} BEAUSSIER DUPUY Roland et Suzanne
- 4^{ème} BOUTEILLER Paul
- 5^{ème} GAUDIN Josette
- 6^{ème} GILBERT Katia
- 7^{ème} MEZIERES Paulette
- 8^{ème} ROBLIN Isabelle
- 9^{ème} CHEVE Patrice
- 10^{ème} HAMEL Yves
- 11^{ème} DUPUY Lucien
- 12^{ème} PROVOST RUAULT Guy
- 13^{ème} Le BOUFFANT Yves





HORS CONCOURS

GAUTHIER Gilles
RIANT LEBOSSE Jean-Michel
BELLEC Michel



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

7 rue de la mairie
fax 02-43-46-62-45
  02-43-46-60-91
secretariat.mairie@coulonge72.fr


| | | | | |
|----------|----|-------|-----|-------|
| Lundi | 9h | 12h30 | 17h | 18h30 |
| Mardi | 9h | 12h30 | 14h | 18h30 |
| Jeudi | 9h | 12h30 | - | - |
| Vendredi | 9h | 12h30 | 17h | 18h30 |

Permanences

Lundi : M. ROBLIN de 17h30 à 18h30

 06. 07.62.94.55


Mardi : M. POUSSIER de 17h30 à 18h30

 06.38.04.36.08

Vendredi : Mme JAMIN de 17h30 à 18h30


 06.86.06.07.73

Samedi : M. LE BOUFFANT de 10h00 à 12h00

 06. 07.38.98.08


En cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture, composez le numéro de la mairie ; un transfert d'appel sera effectué vers le portable de la personne d'astreinte.

Agence postale

7 rue de la mairie
 02-43-46-62-40

Du lundi au vendredi
9h00 - 12h00

Cantine scolaire


23 rue de St Hubert
 02-43-46-49-07

Inscription à la mairie.

Tarifs :

*De 1 à 5,00€ le repas enfant
5,60 € le repas adulte*


Bibliothèque

7 rue de la mairie
 02-43-46-62-45

| | | |
|---------------------------------|-------|-------|
| Mercredi* Créalecture | 15h30 | 17h30 |
| Samedi Ouvert à tous | 10h00 | 12h00 |


(*) La bibliothèque est ouverte
le 1er mercredi du mois
Le vendredi : scolaires uniquement

Garderie scolaire

23 rue de St Hubert
 02-43-46-49-07

De 7h00 à 8h35
et

de 16h15 à 18h30

Inscription auprès de la C.C.S.S
 02-85-29-12-00

les lundi, mardi,
jeudi et vendredi.